



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 MAI 2018

Le **jeudi 17 mai 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 07 mai 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Marie Elise CAREL, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Franck LEBRET, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Béatrice TASSERY, Jean Marie ALINE, Juanita AUGUSTIN

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Martine LANGLOIS à François CRAMILLY, François LANGLOIS à Sébastien PETIT, Catherine LEROUX à Daniel ROUSSEL, Robin DAVID à William GUILLARD, Amandine TAVARES GOMES à Cécile GALHAUT, Tony LACROIX à Patrick CALLAIS, Patricia LEFEBVRE à Juanita AUGUSTIN, Vincent SGARLATA à Jean Marie ALINE

Absent(s) non excusé(s):

Cécile JOURDAINNE, Juan Carlos VEGAS

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur PETIT est nommé secrétaire de séance.

| Nombre de membres | | |
|-------------------|-------------|--|
| Présents | En exercice | Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents) |
| 18 | 28 | pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0 |

AVANCEMENTS DE GRADE - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS - CM/18/054

Il est rappelé au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2018.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- la suppression d'un emploi d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet
- la création d'un emploi d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet

- la suppression d'un emploi d'Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe, à temps complet
- la création d'un emploi d'Adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe, à temps complet

- la suppression d'un emploi d'Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles, à temps complet
- la création d'un emploi d'Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles, à temps complet

- la suppression d'un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe, à temps complet
- la création d'un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe, à temps complet

- la suppression d'un emploi d'Animateur, à temps complet
- la création d'un emploi d'Animateur principal de 2^{ème} classe, à temps complet

- la suppression d'un emploi d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet
- la création d'un emploi d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau des emplois.

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1^{er} avril 2018.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des emplois créés sont inscrits au budget au chapitre 012 (Charges de personnel).

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Fait au Trait, le 18 mai 2018

**Patrick CALLAIS,
MAIRE**

